

LONGVILLERS.

Longvillers, *Longum Villare.*

L'église en forme de croix est moderne et sans intérêt. La tour qui forme le bras méridional de la croix pourrait être un peu plus ancienne que le reste : près de cette tour est un terrain entouré d'une grille en fer et concédé à perpétuité à la famille de Mathan ; une table de marbre fixée sur la tour porte l'inscription suivante :

MI JACET

DD ANNA ANGELICA LUDOVICA

DE SAVARI

DOMINI LUDOVICI DE MATHAN
REGII S^{ci}. LUDOVICI ORDINIS
EQUITIS

ET IN GALLICANA CLASSE
NAVARCHI

QUÆ OBIT DIE XXVIII MARTII

ANNO DOM. MDCCCVI

ÆTAVIS LXI

REQUIESCAT IN PACE.

L'église est dédiée à St.-Vigor : le patronage et les dîmes appartenaient, depuis le XIII^e. siècle, au chapitre de la cathédrale ; 1/3 de la dîme était abandonné au curé.

Non loin de l'église était une vaste chapelle sous l'invocation de N.-D.

Robert donna, en 1198, sa portion de cette chapelle N.-D. à l'abbaye d'Aulnay, pour l'entretien d'un religieux, et cette abbaye s'en dessaisit, en 1211, en faveur du chapitre de Bayeux, qui acquit, vers le même temps, l'autre portion de Roger et Richard Guilbert, père et fils, seigneurs en partie de Longvillers. Il est dit, dans les titres de l'abbaye d'Aulnay, que, l'an 1211, l'abbé d'Aulnay et son couvent donnèrent et cédèrent au chapitre de Bayeux tous les droits qu'ils avaient dans l'église de St.-Vigor de Longvillers et dans la chapelle N.-D. dudit lieu, et qui leur avaient été aumônés par Robert de Longvillers et Richard de Beslonde. On trouve, dans un autre titre, que Roger Guilbert, seigneur de Longvillers, donna au chapitre de Bayeux la portion du patronage qu'il avait dans l'église de Longvillers, et que Richard Guilbert, son fils, confirma et approuva la donation par une charte du mois de février 1245 (1).

(1) Notes manuscrites de Beziers, communiquées par M. G. de Villers.

La chapelle de N.-D. , dont il est fait mention dans ce qui précède , était une église aussi grande que celle de la paroisse , avec clocher placé sur le milieu , contenant deux cloches. Cette chapelle , dit Beziers , méritait l'attention par les sculptures qui décoraient le portail et l'intérieur de l'édifice : on y voyait trois autels , l'un dédié à la S^{te}-Vierge et les deux autres à St. Jor et St. Roch.

La chapelle était , du reste , en grande vénération , et la tradition rapporte qu'on y venait en procession de plus de 20 lieues à la ronde ; elle était environnée d'un grand cimetière. Au bout de ce cimetière était une fontaine et des pièces de terre qui , selon la tradition , étaient d'anciennes dépendances de cette chapelle.

Il ne reste plus aucuns vestiges de la chapelle qui devait se trouver près du presbytère , par conséquent au nord de l'église paroissiale. Mais on voit toujours la fontaine St. Roch dans laquelle se lavaient , dit-on , les pèlerins qui venaient à la chapelle N.-D. : l'eau de cette fontaine sort des phillades qui forment le sol de Longvillers.

Avant la révolution , on faisait à Longvillers commerce de coton filé et de laine pour les draps de Vire , il y avait deux moulins à foulon : on y teignait aussi les étoffes.

Le fief de Longvillers fut partagé de bonne heure ; la première partie entra dans la maison de Mathan et en prit le surnom ; la seconde partie fut possédée par une famille Guilbert , et passa ensuite à la famille Malherbe-aux-Lions.

Le fief de Mathan relevait du roi. M. de Mathan avouait en 1669 , « tenir , par foi et hommage , un plein fief de chevalier
« nommé *Mathan* , dont le chef est assis en la paroisse
« de Longvillers et s'étend ès paroisses d'Aulnay , Beau-
« quay , le Mesnil-au-Grain et environs. A ce fief étaient
« attachés droiture de manoir avec fossés pleins d'eau
« autour , droit de colombier et de chapelle au-dedans.
« Il avoue être patron honoraire pour la moitié de la pa-

« roisse et église de St.-Vigor de Longvillers et de la cha-
 « pelle N.-D. Les vassaux sont tenus au charriage des
 « meules et tournants de son moulin et au curage des bieux
 « d'icelui, à fener, charrier et tasser ses foins, à cueillir
 « et piler ses pommes et faire et asseoir le marc et entre-
 « tenir son cidre, à cause des terres qu'ils tiennent dudit
 « fief. Aux jour de St. Vigor et de Noël, il lui est dû des of-
 « franchises; au jour St. Jean-Baptiste, un chapeau de roses et
 « une chanson, et à la nuit de Noël, une chandelle de suif
 « vert. »

Le 9 janvier 1613, fut rendu à Rouen un arrêt entre Pierre de Mathan et Nicolas de Malherbe, seigneurs, chacun d'une partie, de Longvillers, ordonnant qu'ils jouiraient conjointement des honneurs et droits honorifiques de l'église St.-Vigor de Longvillers et de la chapelle N.-D.

Le château de Mathan est composé de bâtiments de différents âges, disposés autour d'une cour carrée. Deux tourelles, l'une à pans coupés, l'autre circulaire, peuvent dater de la deuxième moitié du XVI^e. siècle : c'est, je crois, ce qu'il y a de plus ancien dans les constructions actuelles, qui n'offrent qu'un intérêt très-médiocre. Ce château est entouré de fossés, et de deux petits étangs où un ruisseau prend sa source; ce ruisseau se jette ensuite dans celui du Bec-David, qui va lui-même se perdre dans l'Odon.

C'était le chef-lieu du marquisat de Mathan, qui fut érigé, par lettres-patentes de l'an 1736, en faveur de Bernardin de Mathan, chevalier de St.-Louis, lieutenant du roi au château de Caen. Cette terre, qui appartient depuis plusieurs siècles à la maison de Mathan, fait partie de l'héritage de M. Georges de Mathan, pair de France, mort il y a peu d'années.